

RÉSOLUTION N° 702

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA) DE 2022, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET VINGT-
NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-troisième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 749 (23), “États financiers de l’IICA de 2022 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 750 (23), “Vingt-neuvième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif prévoit que cet organe de direction de l’IICA est chargé d’“examiner les états financiers de l’Institut et, à la demande du Conseil ou lorsqu’une décision de ce dernier est requise en vertu de la Convention, transmettre le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil” ;

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a créé et approuvé les statuts du CRV, par la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93) ;

Qu’il revient au Comité exécutif, selon les dispositions de l’article 3.k de son règlement, de recevoir et approuver les rapports du CRV et d’en examiner les recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son Vingt-neuvième rapport, avoir revu le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’Institut pour l’exercice 2022 et avoir été satisfait du travail accompli, conformément aux règlements de l’IICA et aux normes internationales d’audit,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l’Institut correspondant à l’exercice 2022 et le rapport des commissaires aux comptes, et de charger le directeur général de l’IICA de les présenter à la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil, pour information.
2. D’approuver le Vingt-neuvième rapport du CRV et de prier le directeur général de prendre en charge les recommandations qui y figurent.
3. De remercier les membres du CRV pour leur travail.
4. De reconnaître les efforts déployés par l’Institut pour conserver ses états financiers propres, et de prier le directeur général de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de transparence.